

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2009-2010**, tenue le mercredi 28 avril 2010 à 10 h en la salle DS-R510 (320, rue Sainte-Catherine Est).

---

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009 tenue le 21 mai 2009
  4. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2009-2010
  5. Réaction aux gestes posés par la Direction de l'UQAM concernant le dossier sur le statut des doyennes, doyens
  6. États financiers et prévisions budgétaires
    - 6.1 États financiers
    - 6.2 Budget 2010-2011
  7. RRUQ – Entente intervenue à la Table réseau de négociation
  8. Divers
    - 8.1 Fusion des organismes subventionnaires québécois de recherche et de création
  9. Élections à la Sous-commission des ressources (3 postes)
- 

#### 1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Charles Perraton, appuyée par Anne Éline Cliche, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Une modification est apportée au projet d'ordre du jour : le point 8.1 (Fusion des organismes subventionnaires québécois de recherche et de création) est déplacé en point 4.

Sur proposition de Georges Lebel, appuyée par Carmen Rico De Sotelo, l'ordre du jour est adopté tel que modifié en séance.

#### 3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009 tenue le 21 mai 2009

Sur proposition de Jean Privat, appuyée par André Breton, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009, tenue le 21 mai 2009, est adopté sans modification.

#### 4. Fusion des organismes subventionnaires québécois de recherche et de création

La parole est donnée à Diane Berthelette, membre du Conseil d'administration du FQRSC, qui nous informe que le gouvernement compte

adopter une loi qui vise une fusion des organismes subventionnaires québécois de recherche et de création et cette fusion risque de se faire au détriment de certains domaines de recherche. Ainsi le projet de résolution suivant est présenté.

**FUSION DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE ET DE CRÉATION**

ATTENDU l'annonce du gouvernement québécois, lors du dernier discours du budget, de regrouper le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au sein d'un même organisme;

ATTENDU l'intention du gouvernement d'adopter « [...] une loi omnibus permettant, selon le cas, l'intégration, le regroupement ou l'abolition des organismes et des fonds mentionnés précédemment » d'ici la fin de l'année 2010-2011;

ATTENDU l'importance capitale pour le Québec de posséder ses propres fonds subventionnaires;

ATTENDU la variation des cultures disciplinaires relativement au financement de la recherche et de la création;

Sur proposition de Diane Berthelette, appuyée par Max Roy;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

S'OPPOSE à tout remaniement des organismes subventionnaires québécois de recherche et de création qui se conclurait par une perte de financement pour les chercheurs;

DEMANDE au gouvernement québécois de maintenir l'autonomie juridique respective du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture afin que ces organismes puissent assumer leur mission en matière de financement de la recherche.

AMENDEMENT

Il est proposé par Paul Bélanger, appuyé par Luc Bonenfant, de biffer au 1<sup>er</sup> élément « qui se conclurait par une perte de financement pour les chercheurs » et d'ajouter l'attendu suivant : « ATTENDU l'enjeu d'un changement possible de priorités dans le financement de la recherche et de la création ».

Le vote est demandé

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Diane Berthelette, appuyé par Max Roy, de biffer le 1<sup>er</sup> élément du projet de résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10AG361 FUSION DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE ET DE CRÉATION**

ATTENDU l'annonce du gouvernement québécois, lors du dernier discours du budget, de regrouper le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les

technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au sein d'un même organisme;

ATTENDU l'intention du gouvernement d'adopter « [...] une loi omnibus permettant, selon le cas, l'intégration, le regroupement ou l'abolition des organismes et des fonds mentionnés précédemment » d'ici la fin de l'année 2010-2011;

ATTENDU l'importance capitale pour le Québec de posséder ses propres fonds subventionnaires;

ATTENDU la variation des cultures disciplinaires relativement au financement de la recherche et de la création;

ATTENDU l'enjeu d'un changement possible de priorités dans le financement de la recherche et de la création;

Sur proposition de Diane Berthelette, appuyée par Max Roy;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE au gouvernement québécois de maintenir l'autonomie juridique respective du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture afin que ces organismes puissent assumer leur mission en matière de financement de la recherche.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
(un vote contre)

##### 5. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2009-2010

La parole est donnée à Michèle Nevert qui présente un bilan des travaux du Comité exécutif.

En plus des tâches habituelles, les membres du Comité exécutif se sont penchés sur différents dossiers au cours de l'année 2009-2010 : les relations intersyndicales tant à l'interne qu'à l'externe, la question des assurances collectives et de la retraite, l'analyse du budget et des investissements de l'Université, la gestion des griefs, la publication du bulletin d'information *SPUQ-Info*, les nombreuses concertations avec les professeures, professeurs siégeant aux différentes instances de l'Université (Sous-commission des ressources, Commission des études, Conseil d'administration).

Au cours de l'année 2009-2010, sur le plan chronologique, la première tâche a consisté à réagir au projet de Loi sur la gouvernance universitaire (rédaction d'un mémoire, puis sa défense à la Commission parlementaire). Dans l'élan de ce projet de Loi de la ministre Courchesne, le projet de modification de la Loi sur l'Université du Québec élaboré par les recteurs du réseau UQ a tout autant mobilisé l'exécutif que le premier puisqu'il a fallu alerter les autres syndicats notamment ceux des professeures, professeurs du réseau de l'Université du Québec.

Il a également été question de la TELUQ dans le courant de l'année.

Sur le plan festif, trois événements se sont tenus : tout d'abord, le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'UQAM, puis la soirée de Noël qui, cette année a connu une participation plus importante, et la redynamisation du Salon des professeures, professeurs grâce à l'aide de nouveaux collègues, notamment Frédéric Fournier, Christophe Hohlweg et Ève Paquette.

Enfin, durant l'automne 2009, les membres de l'exécutif se sont employés à la correction de l'écriture des deux conventions collectives ainsi qu'à la finalisation de la négociation des conventions collectives avec la mise sur pied de six comités chargés d'arriver à une entente sur différents articles restés sans règlement. Les six comités sont les suivants : comité sur les activités d'enseignement (annexe C), comité sur l'attribution des tâches d'enseignement, comité sur les programmes de retraite, comité sur la convention de transfert, comité sur les besoins de l'École de langues et comité sur le statut des doyennes, doyens.

### **10AG362 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2009-2010**

ATTENDU le rapport du Comité exécutif présenté en séance par la présidente du Syndicat;

Sur proposition d'Étienne Gagnon, appuyée par Pierre Bouchard;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6. Réaction aux gestes posés par la Direction de l'UQAM concernant le dossier du statut des doyennes, doyens

Dans un premier temps, une présentation des événements est faite par le Comité exécutif et s'ensuit une période de questions.

Il est précisé que le n° 277 du *SPUQ-Info* est consacré au statut et au mandat des doyennes, doyens.

À la fin de la négociation des conventions collectives, il a été convenu de mettre sur pied les six comités suivants chargés de trouver un règlement pour les clauses non réglées : comité d'étude sur les besoins de l'École de langues, comité de travail sur les programmes de retraite, comité d'étude sur les activités d'enseignement (Annexe C), comité d'étude sur l'attribution des tâches d'enseignement, comité sur la convention de transfert. Ainsi fin août 2009, le Comité exécutif du SPUQ travaille à la composition de ces six comités dont aucun n'a fini ses travaux. Un des comités (comité sur les activités d'enseignement) a été transformé en comité de relations de travail et ne s'est toujours pas penché sur la question; deux autres comités n'ont pas vu le jour (comité sur l'attribution des tâches d'enseignement et celui sur la convention de transfert). Le comité sur les programmes de retraite a tenu deux réunions (il lui en reste au moins deux autres) et celui chargé d'étudier les besoins de l'École de langues va se réunir une première fois dans les prochains jours.

Le 3 décembre 2009, le comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens est formé et il a pu tenir cinq réunions.

La composition de ce comité d'étude est la suivante :

#### *Membres choisis par l'exécutif du SPUQ :*

Paul Bélanger (Département d'éducation et formation spécialisées)  
 François Bergeron (Département de mathématiques)  
 Pierre Lebus (Département d'éducation et pédagogie)  
 Max Roy (Département d'études littéraires)

#### *Membres choisis par la Direction de l'UQAM :*

Madga Fusaro (Département de management et technologie)

Luc-Alain Giraldeau (Département des sciences biologiques)  
 Jean-Guy Prévost (Département de science politique)  
 Serge Robert (Département de philosophie)

Robert Proulx, vice-recteur à la vie académique, et Michel Laporte, 1<sup>er</sup> vice-président du SPUQ, agissent à titre de coprésidents.

Le comité s'est réuni cinq fois et, dès la première réunion (28 janvier 2010), les membres se sont entendus sur le mandat, lequel serait de baliser le rôle, les responsabilités et les pouvoirs des doyennes, doyens ainsi que d'établir le statut qui en découlerait.

Un consensus ressortait, à savoir la notion de « bottom-up ». Après avoir présenté les fondements de la demande de retrait des doyennes, doyens de l'unité de négociation (1<sup>re</sup> rencontre), c'est à la deuxième rencontre que Robert Proulx propose que les doyennes, doyens aient la responsabilité de gestion du personnel de soutien, responsabilité qui appartient pour l'instant au Service des ressources humaines. Le Comité est en désaccord avec cette proposition et établit plutôt le consensus suivant : les responsabilités de la doyenne, du doyen doivent être avant tout académiques. Les tâches de gestion de personnel devraient être de la responsabilité du nouveau cadre administratif attribué à chaque faculté. À la troisième réunion, qui avait pour but d'étudier les fonctions de ces conseillers à la transition qui ont été nommés début janvier 2010 dans les facultés, Robert Proulx informe les membres du comité qu'il n'existe pas de description de fonctions pour ces postes. À la quatrième réunion, un tableau présentant des propositions de modifications à la convention collective est déposé par Robert Proulx; les membres examinent le tableau en séance et conviennent de pointer certains éléments qui devront être étudiés lors des rencontres ultérieures. À la cinquième rencontre (18 mars 2010), le vice-recteur apprend aux membres du comité que c'est la dernière réunion, car le tableau déposé à la réunion précédente constitue une offre finale.

Lors de cette ultime rencontre, les membres conviennent unanimement de retirer la clause 30.04 (« Ce rôle, ces responsabilités, et ce mode de désignation ne peuvent être modifiés que par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études, après avis des conseils académiques et des syndicats, des associations représentant des catégories de personnel et des associations étudiantes. »)

Dans l'après-midi du lundi 22 mars 2010, à la suite de la réunion du comité de direction de l'UQAM (qui s'est tenue le matin même), Robert Proulx a annoncé à Michel Laporte la décision de la Direction de l'UQAM de mettre fin aux travaux du comité et qu'elle souhaitait porter le dossier à la Commission des relations de travail.

Le jeudi 25 mars 2010, le SPUQ a reçu une requête demandant le retrait des doyens de l'unité de négociation adressée par la Direction de l'UQAM à la Commission des relations de travail.

Face à cette requête, le Comité exécutif a déposé deux griefs; le premier dénonce le non-respect de la convention collective (clause 1.38, lettre d'entente n° 2 et annexe D) de la part de la Direction de l'UQAM qui a modifié unilatéralement les pouvoirs et responsabilités des doyennes, doyens. Le second grief dénonce le non-respect de la convention collective de la part de la Direction de l'UQAM qui n'a pas envoyé de copie au SPUQ d'une lettre adressée aux doyens au début du mois de janvier 2010 (alors que la clause 3.03 de la convention collective prévoit que le SPUQ reçoit copie de tout document adressé aux professeures, professeurs).

Alain Brouillard nous informe que le rôle d'un arbitre de grief est d'interpréter la convention collective et que le rôle de la Commission des relations de travail est de régir la loi, le Code du travail. La direction a fait une requête en

vertu de l'article 39 du Code du travail.

La Direction veut modifier le libellé de l'unité de négociation en s'appuyant sur deux raisons; d'une part, les parties se sont entendues sur le fait que les doyens sont retirés de l'unité de négociation (lettre d'entente n° 2); d'autre part, la direction avait annoncé au SPUQ, en novembre 2009, que les doyens allaient être les supérieurs immédiats du personnel de soutien, et le SPUQ n'a pas déposé de grief à ce moment-là.

Alain Brouillard estime que la Direction de l'UQAM n'est pas dans les délais légaux pour faire une modification de l'unité de négociation en vertu de l'article 39 du Code du travail. En effet, la période légale pour faire du maraudage est de trois mois avant la fin de la convention collective, à moins d'une requête des deux parties.

En outre, Alain Brouillard nous informe qu'un employeur ne peut demander un changement du libellé de l'unité de négociation que lorsqu'il y a des problèmes dans le syndicat et selon la jurisprudence, normalement ce sont les syndicats qui sont à l'origine d'une telle requête et non l'employeur. Il nous informe toutefois que l'UQAM peut modifier sa requête et demander que les doyennes, doyens soient considérés comme des représentants de l'employeur, c'est-à-dire des cadres non syndiqués.

L'administration de l'UQAM demande trois jours d'audition, et la conférence préparatoire aura lieu le 19 mai 2010.

### **10AG363 Appui à la démarche du Comité exécutif du SPUQ**

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU le dépôt de la « requête afin de demander l'exclusion des doyens » de l'unité de négociation (Art. 39 du Code du travail) adressée par la Direction de l'UQAM auprès de la Commission des relations de travail du Québec en date du 25 mars 2010;

ATTENDU le dépôt des griefs syndicaux n° 10H-1041 et 10H-1042;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DONNE son appui plein et entier à la démarche d'opposition à la requête et de dépôt de griefs entreprise par le Comité exécutif du SPUQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10AG364 Motion de blâme à l'endroit de la Direction de l'UQAM**

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU la décision de la Direction de l'UQAM de mettre fin unilatéralement aux travaux du comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens le lundi 22 mars 2010;

ATTENDU le dépôt de la « requête afin de demander l'exclusion des doyens » de l'unité de négociation (Art. 39 du Code du travail) adressée par la Direction de l'UQAM auprès de la Commission des relations de travail du Québec en date du 25 mars 2010;

ATTENDU que la Direction de l'UQAM a modifié unilatéralement les pouvoirs et responsabilités des doyennes, doyens avant même que le comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens, prévu dans la lettre d'entente n° 2 de la convention collective SPUQ-UQAM, n'ait débuté ses travaux;

ATTENDU que, par son geste unilatéral, la Direction de l'UQAM a de nouveau manifesté son mépris à l'endroit du corps professoral et des principes de collégialité et de gestion participative de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

BLÂME la Direction de l'UQAM pour les motifs suivants :

1. Avoir mis fin unilatéralement aux travaux du Comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens;
2. Avoir déposé une requête, auprès de la Commission des relations de travail, demandant unilatéralement le retrait des doyennes, doyens de l'unité de négociation;
3. Empêcher, par ces actions, que le débat sur le statut, les rôles, pouvoirs et responsabilités des doyennes, doyens se fasse dans le cadre démocratique de nos instances uqamiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10AG365 DEMANDE DE DÉMISSION DU RECTEUR CLAUDE CORBO**

ATTENDU le manque de vision manifesté par le recteur avant et pendant la grève concernant les conditions nécessaires à la relance de l'UQAM, et notamment son refus de reconnaître le sous-financement de l'UQAM et son insistance à appliquer des compressions qui auraient fatalement compromis la mission de notre Université;

ATTENDU son instrumentalisation de la grève pour faire avancer son projet de doyens cadres, allant même jusqu'à en faire la condition d'un règlement final;

ATTENDU la première motion de blâme adoptée par l'Assemblée générale du SPUQ lors de sa réunion du 21 mai 2009;

ATTENDU la seconde motion de blâme adoptée par l'Assemblée générale du SPUQ lors de sa réunion du 28 avril 2010;

ATTENDU son attitude méprisante envers les professeures, professeurs et les maîtres de langue de l'UQAM, manifestée à plusieurs reprises depuis 18 mois, et dernièrement, par sa violation perfide de la lettre d'entente concernant le « comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens »;

Sur proposition de Laurence-Léa Fontaine, appuyée par Alessandro Collizi;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

AFFIRME avoir perdu toute confiance à l'endroit du recteur Claude Corbo;

EXIGE sa démission immédiate;

DEMANDE au Comité exécutif de transmettre cette résolution à la ministre de l'éducation, Michelle Courchesne.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (92 %)

## 7. États financiers et prévisions budgétaires

### 7.1 *États financiers*

Le trésorier, Mario Houde, présente dans un premier temps le document intitulé « Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 ».

L'on passe ensuite à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers du SPUQ, tels qu'établis dans le rapport de la firme comptable. Le rapport des vérificateurs et les états financiers permettent à l'assemblée d'adopter la résolution suivante :

#### **10AG366 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 *Budget 2010-2011*

Par la suite, le trésorier, Mario Houde, présente le document intitulé « Produits et charges budgétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 ».

#### **10AG367 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010-2011**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2010-2011 préparé par le trésorier, Mario Houde;

ATTENDU les explications fournies;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOpte le projet de prévisions budgétaires 2010-2011, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En vue de la vérification des états financiers de l'an prochain, l'assemblée adopte la résolution suivante :

#### **10AG368 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010-2011**

Proposition du Comité exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :



DÉSIGNE la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8. RRUQ - Entente intervenue à la Table réseau de négociation

La Table réseau de négociation, qui existe depuis 1993, est le lieu où sont négociés les articles touchant les régimes de retraite et d'assurances collectives pour l'ensemble du réseau UQ, lesquels sont communs pour tous les employés des constituantes du réseau UQ (à l'exception des personnes chargées de cours). Cette Table réseau de négociation est constituée d'une partie syndicale composée de cinq représentants des 26 syndicats membres du réseau UQ et d'une partie patronale composée de cinq représentants des constituantes et du siège social. Marc Chabot, professeur au Département des sciences comptables, en est le porte-parole syndical.

Une entente est intervenue le 30 mars 2010 à la Table réseau de négociation et elle comporte deux volets : des modifications seront à apporter dans le règlement du RRUQ et une clause devra être insérée dans toutes les conventions collectives. Cette entente doit être ratifiée par l'ensemble des syndicats du réseau UQ.

Pour bien comprendre la portée de cette entente, Marc Chabot rappelle quelques faits.

En 2005, par une entente, les syndicats renonçaient à la garantie d'indexation mais, en contrepartie, avec l'inclusion dans les conventions collectives d'une clause qui balisait les pouvoirs de l'Assemblée des gouverneurs. En effet, avant 2005, dans le règlement du RRUQ, l'Assemblée des gouverneurs pouvait modifier unilatéralement le Régime de retraite.

Puis à l'été 2007, la Régie des rentes a refusé d'enregistrer les modifications adoptées à la Table réseau et estimait que l'indexation était garantie tout le temps ou non, auquel cas, un changement devait être apporté au régime, et cette décision de changement devait être prise chaque année soit par l'Assemblée des gouverneurs soit par la Table de réseau de négociation. Le RRUQ a alors estimé que c'était l'Assemblée des gouverneurs qui avait ce pouvoir. Les syndicats, quant à eux, avaient une autre interprétation du texte. Ainsi, en août 2007, la direction du RRUQ a rencontré les membres du CIRRAC (Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives) pour leur dire qu'il fallait accepter que c'était à l'Assemblée des gouverneurs que revenait le pouvoir de décider si oui ou non il y a indexation.

En 2007, a été adoptée une modification qui engage l'employeur à donner un avis favorable à l'Assemblée des gouverneurs mais, étant donné que c'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le dernier mot, les syndicats sont sans recours car l'employeur, dans nos conventions collectives, n'est pas l'Assemblée des gouverneurs, mais la constituante; quand on s'est rendu compte de cet état de fait, baliser les pouvoirs de l'Assemblée des gouverneurs est devenu une priorité pour le CIRRAC.

Par ailleurs, le mécanisme d'indexation adopté en 2005 a eu un effet inattendu qui procure un avantage aux membres, à savoir les retraités pouvaient obtenir une rente plus importante que celle qui avait été prévue; et les syndicats ne voulaient pas renoncer à cet avantage.

Cependant, cet avantage impliquait une hausse de cotisation de 0,5 % (à

partager en parts égales avec l'employeur). L'entente intervenue le 30 mars 2010 fait en sorte que, désormais, les modifications à apporter au Régime de retraite ne peuvent se faire qu'à la Table réseau de négociation (et non à l'Assemblée des gouverneurs) et, en contrepartie, le texte du régime a été modifié faisant en sorte que le RRUQ récupère partiellement la rente en excédent (l'effet inattendu de l'entente de 2005).

**10AG369 RRUQ – ENTENTE INTERVENUE À LA TABLE RÉSEAU DE NÉGOCIATION (30 MARS 2010)**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la lettre d'entente intervenue à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives le 30 mars 2010 relativement aux amendements à l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du règlement général 6 « Ressources humaines » et aux modifications aux conventions collectives ou protocoles;

ATTENDU que cette entente consolide la position syndicale à l'effet que la Table réseau de négociation, et non l'Assemblée des gouverneurs, est l'entité qui a le pouvoir de modifier le régime de retraite;

ATTENDU que l'entente intervenue respecte intégralement le mandat que le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC) a confié au Comité de négociation de la Table réseau de négociation;

ATTENDU la présentation qui a été faite de l'entente de principe et les explications qui en ont été données;

ATTENDU que chaque syndicat membre du réseau UQ doit ratifier cette entente d'ici le 25 juin 2010 afin qu'elle puisse entrer en vigueur;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ENTÉRINE l'entente intervenue à la Table réseau de négociation le 30 mars 2010 qui fera en sorte que le texte suivant sera inclus dans les conventions collectives SPUQ-UQAM :

« Les modifications négociées et convenues entre les parties à la Table réseau de négociation relativement au texte du Régime de retraite de l'Université du Québec, et uniquement ces modifications, s'appliqueront en autant que les cotisations au Régime demeurent partagées également entre les employeurs et les participants, dans le respect du principe de parité. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10AG370 REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MARC CHABOT, PORTE-PAROLE À LA TABLE RÉSEAU DE NÉGOCIATION**

Sur proposition de Danielle Pilette, appuyé par l'Assemblée générale;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADRESSE ses remerciements à Marc Chabot pour sa persévérance et sa ténacité dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. Divers

### *Fête internationale des travailleuses, travailleurs*

Le rassemblement est prévu le samedi 1<sup>er</sup> mai à 13 heures à la station de métro Lionel-Groulx (au coin des rues Atwater et Saint-Jacques); le cortège se dirigera vers le parc Saint-Gabriel à Pointe-Saint-Charles.

## 10. Élections à la Sous-commission des ressources (3 postes)

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par Max Roy, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'élections et Marie-Cécile Guillot, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par Max Roy, André Breton, Pierre Lebuis et Louis Martin, qui acceptent, sont élus scrutateurs pour l'élection des membres professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources.

La secrétaire d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir à la Sous-commission des ressources.

### **École des sciences de la gestion**

- Yvon Bigras, professeur, Département de management et technologie
- Guy Villeneuve, professeur, Département des sciences comptables

### **Faculté de communication**

- Yves Théorêt, professeur, École des médias

### **Faculté des sciences de l'éducation**

- Frédéric Fournier, professeur, Département d'éducation et pédagogie

Les candidats sont ensuite invités à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

La secrétaire d'élections expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par la directrice du Secrétariat des instances et par la secrétaire du SPUQ le 12 avril 2010 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

La présidente d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeures, professeurs des départements de chacune des facultés concernées.

À la suite du comptage des votes par les scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

### **École des sciences de la gestion**

Yvon Bigras :	Votes pour :	9
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Guy Villeneuve :	Votes pour :	9
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Étant donné l'égalité des votes, il y aura un autre appel de candidature ultérieurement.

**Faculté de communication**

Yves Théorêt :	Votes pour :	10
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Yves Théorêt est déclaré élu.

**Faculté des sciences de l'éducation**

Frédéric Fournier :	Votes pour :	8
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Frédéric Fournier est déclaré élu.

La présidente d'élections félicite les personnes élues, en même temps qu'elle remercie les participantes et les participants.

Levée de la réunion à 13 h 15.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

*Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ du mercredi 28 avril 2010)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2008-2009, tenue le 21 mai 2009
3. SPUQ, projet de résolution : Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2009-2010
4. SPUQ, projet de résolution : Appui à la démarche du Comité exécutif du SPUQ
5. SPUQ, projet de résolution : Motion de blâme à l'endroit de la Direction de l'UQAM
6. SPUQ-UQAM, convention collective des professeures, professeurs, lettre d'entente n° 2 « Création d'un comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens »
7. UQAM, Lettre de M.-A. Vigeant adressée à M. Laporte, Objet : Statut des doyennes, doyens (24 mars 2010)
8. UQAM, Lettre de M.-A. Vigeant adressée à M. Laporte, Objet : Comité d'étude sur le statut des doyennes, doyens (24 mars 2010)
9. UQAM, Requête afin de demander l'exclusion des doyens (Art. 39 du Code de travail) (requête déposée par la Direction de l'UQAM auprès de la Commission des relations de travail)
10. SPUQ, Grief n° 10H-1041
11. SPUQ, Grief n° 10H-1042
12. UQAM, Lettre de M.-A. Vigeant adressée à M. Laporte, Objet : Grief patronal Grievs syndicaux 10H-1041 et 10H-1042 (12 avril 2010)
13. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010
14. SPUQ, États financiers du SPUQ (31 mars 2010)
15. SPUQ, projet de résolution : Rapport des vérificateurs
16. SPUQ, projet de résolution : Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2010-2011
17. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011
18. SPUQ, projet de résolution : Prévisions budgétaires 2010-2011
19. SPUQ, Dons et appuis 2009-2010
20. SPUQ, *SPUQ-Info* n° 277, page 14, *Modifications au RRUQ, Avec l'accord seulement de la Table de négociation*
21. UQ-Entente relative aux amendements à l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du règlement général 6 « Ressources humaines » et aux modifications aux conventions collectives ou protocoles intervenue à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives
22. SPUQ, projet de résolution : RRUQ – Entente intervenue à la Table réseau de négociation (30 mars 2010)
23. SPUQ-UQAM, Liste officielle des candidatures reçues pour la désignation de membres professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources